Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20181114-del5-141118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/11/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 5	Conseil municipal du Mercredi 14 novembre 2018
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.7 - Intercommunalité

Le Mercredi dix-sept Novembre deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 07/11/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 2 (Mr DACHICOURT Joël et Mr HAGNERE Jean-Paul)

Nombre de votants : 31

Affiché le 16/11/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Sébastien BAILLET,Monsieur Bagdad GHEZAL Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Lucien BONNVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdag GHEZAL et Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 2 (Monsieur Joël DACHICOURT et Monsieur Jean-Paul HAGNERE)

Votants : 31.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Présentation des rapports annuels 2017 sur la gestion et la qualité de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	CA2BM - Rapports annuels sur la gestion et la qualité de l'eau potable

Vu l'article D2224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le Maire présente en conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissement(s) public(s) de coopération intercommunale »,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a communiqué les rapports 2017 retraçant la gestion et la qualité de l'eau potable.

Ces documents sont consultables à l'adresse internet suivante :

https://www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-rapports-annuels

La communication en est faite à l'ensemble des élus du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend :

- acte de la présentation des rapports annuels sur la gestion et la qualité de l'eau potable de la CA2BM

La délibération est adoptée par 31 voix pour

Vu pour être affiché le 16 novembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.